



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL



Extrait de la base de données des délibérations
ID : 060-216001743-20261019-04DEL_CM131026-DE

du Conseil Municipal du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

4 Relations internationales - Jumelage Creil / Naqoura

■ Rapport de présentation :

Omar YAQOUB, Maire

Forte de ses liens de jumelage et de coopération décentralisée avec 11 villes à travers le monde, la Ville de Creil entretient depuis des décennies une tradition d'ouverture sur le monde, de solidarité internationale et de promotion de la paix.

Cette tradition n'est pas un simple héritage : elle engage la commune, aujourd'hui comme hier, à ne pas détourner le regard lorsque des populations civiles sont frappées de plein fouet par la guerre.

C'est dans cet esprit, et avec la conscience de sa responsabilité de ville de paix, que la municipalité de Creil souhaite officialiser un rapprochement avec la commune de Naqoura, au Liban du Sud.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte régional qui dépasse le seul cas de Naqoura. Le génocide que mène Israël contre le peuple palestinien n'est pas un fait isolé : il a ouvert la voie à ce que subit aujourd'hui le Liban. Cela est la continuité d'une même entreprise de destruction des peuples de la région.

Naqoura est une ville côtière de l'extrême sud du Liban, à environ 103 kilomètres de Beyrouth et à proximité de la frontière avec Israël. La Ville accueille depuis 1978 le siège du quartier général de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), mission de maintien de la paix déployée par l'ONU censée garantir la sécurité des populations civiles dans cette zone frontalière.

Cette présence des Nations unies n'a pas permis de préserver la commune des conséquences des agressions armées israéliennes. Depuis leur intensification début mars 2026, la ville a subi de nombreux bombardements et de tirs, notamment à proximité du quartier général de la FINUL, touchant les zones civiles.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216001743-20261019-04DEL_CM131026-DE

Dans les jours ayant précédé l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 17 septembre 2026, de nombreuses destructions ont été menées sur des habitations de la commune. Selon une évaluation du Programme des Nations unies pour le développement, plus de 11 000 bâtiments ont été entièrement détruits dans le sud du Liban, pour plus d'1,3 milliard de dollars de dégâts directs.

A Naqoura, c'est 90% de la localité qui a été détruite par l'armée israélienne.

Ces attaques ont par ailleurs coûté la vie à plus de 4 300 personnes au Liban depuis mars 2026, selon un comité d'experts indépendants des Nations unies.

De fait, une partie substantielle du bâti de la commune est aujourd'hui détruite ou gravement endommagée. Une partie de la population reste déplacée, sans perspective de retour à court terme, et les infrastructures publiques nécessitent une reconstruction d'ampleur.

La destruction des établissements scolaires constitue l'une des conséquences les plus durables. Plusieurs écoles y ont été détruites, endommagées ou rendues impropres à l'accueil des élèves, compromettant la continuité éducative de toute une génération.

Face à cette situation, la Ville de Creil réaffirme son attachement au respect du droit international, à la souveraineté des États et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre en paix sur leur territoire. Elle condamne également les destructions massives infligées à la population civile de Naqoura et du sud du Liban par l'armée israélienne.

À ce jour, Israël impose unilatéralement sa présence et son contrôle sur Naqoura, en violation totale du droit international et de la souveraineté libanaise. L'intégration de force dans une zone tampon s'inscrit pleinement dans la continuité de sa politique de colonisation.

La Ville de Creil souhaite répondre concrètement à l'urgence de la situation et propose ainsi de constituer un réseau de mécènes et de parrains individuels afin d'apporter un soutien direct aux besoins matériels et pédagogiques des élèves de Naqoura, en lien avec les autorités locales et les organisations présentes sur le terrain.

Ce projet de jumelage ne se limite pas à une réponse d'urgence. Il vise à poser les bases d'un engagement réciproque durable entre les deux communes, permettant de structurer, dans le temps, des projets d'intérêt général dans les domaines culturel, éducatif, associatif, sportif, citoyen et humanitaire.

Une gouvernance partagée entre les deux villes permettra d'en définir collégialement les priorités et d'y associer les habitants, les associations et les établissements scolaires.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115-1 et L2121-29,

Vu le projet de convention cadre de coopération décentralisée entre la ville de Creil et la ville de Naqoura au Liban,

Considérant l'intérêt de développer les liens d'amitié, de solidarité, de dialogue interculturel, et de coopération entre les habitants de Creil et ceux de Naqoura, au Liban,

Considérant les constats dressés par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, qui a fait état, à la suite d'une mission au Liban, de pertes civiles importantes, de destructions massives et de déplacements de population à grande échelle dans le sud du pays,

Considérant que ce projet de jumelage pourrait favoriser des échanges dans les domaines culturel, éducatif, associatif, sportif, citoyen et, le cas échéant, humanitaire,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le principe d'un jumelage avec la ville de Naqoura.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à engager les échanges nécessaires avec les autorités de Naqoura afin de préparer une convention de jumelage.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre de coopération décentralisée, ainsi que tout avenant et document y afférent.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 5 : de préciser que les initiatives et actions de solidarité menées dans le cadre de ce partenariat le seront en lien et en coordination avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance